

LE COMMENTAIRE de Roger ERRERA

Savoir dire « non »

UN événement remarquable s'est produit récemment à Paris, lors de la rentrée traditionnelle de la conférence de stage du barreau. De telles cérémonies, comme les séances de rentrée des cours et tribunaux, servent d'ordinaire de prétexte à de solennelles envolées où les représentants de la « famille judiciaire » célèbrent leur propre vertu et en prennent à témoign les présents, non sans avoir au passage déploré l'insuffisance des moyens dont ils disposent.

Le nouveau bâtonnier, M. Pettiti, a refusé cette facilité. Qu'a-t-il dit ? Ceci, qui est capital : c'est insensiblement que l'on passe d'une société libre à un état d'oppression : « Fragile est la frontière, invisible est le seuil psychologique qui sépare le fonctionnaire débonnaire du policier violent, le soldat du contingent du reître tortionnaire, le citoyen libre de l'homme battu. »

La transgression s'opère de façon insidieuse lorsque les agents de l'autorité appliquent pendant des années toutes les directives de leurs supérieurs au prix de quelques trahisons des principes. Vienne alors un régime autoritaire et les hommes qui n'acceptent que de simples bavures, habitués qu'ils sont au respect, vont pratiquer des violations délibérées des droits et libérer leurs fantasmes comme leurs pulsions de violence.

L'histoire contemporaine a hélas ! illustré plusieurs de ces glissements. Si bien que, même sans avoir besoin de changer les textes ni les hommes, les nouveaux oppresseurs n'ont plus qu'à utiliser les habits anciens. »

Il suffit, en effet, de peu pour qu'une société bascule. Une société, c'est-à-dire des institutions, des pratiques et surtout des hommes. Il suffit de pourvoir savoir : un groupe minoritaire — étrangers, « gauchistes », ou supposés tels, « terroristes », ou présentés comme tels à l'opinion détenue, ou tout autre catégorie de marginaux, de déviants ou d'« exclus ». Nos sociétés n'en manquent pas.

Que vienne à s'instaurer un climat de crise, un sentiment de peur, d'in sécurité, fondé ou non, qui laisse l'objet d'une orchestration par la grande presse ou la télévision, d'une exploitation politique, et tout alors devient possible : l'habitude et le précédent aidant. L'obéissance jouant, ce qui était « toléré » est accepté, l'excès est absolu au nom des « circonstances », ce qui était « bavure » ou exception devient la règle, et s'institutionnalise.

À l'intention de ceux qui estiment que ces craintes excessives et ces propos indûment alarmistes, voici quelques faits récents survenus en France :

• Le camp d'Arenc ? Il ne

s'agit que d'étrangers en instance d'expulsion ou de réfoulement, c'est-à-dire de gens « peu intéressants », et qui, de toute façon, ne votent pas. Du reste, ils ne sont pas détenus, mais « hébergés », « accueillis », dira Jolimont M. Poniatowski, alors ministre de l'Intérieur, en 1975. Et Arenc n'est pas un camp, mais un « centre de transit ». (Le langage administratif a des pudeurs révélatrices.) On a même vu un ministre de la Justice, M. Lecanuet, gardien de la loi, invoker à l'Assemblée nationale, outre la « nécessité », alibi éternel de toutes les paresseuses de conscience, « l'usage », avant de conclure bravement qu'il n'existant pas en France d'archipel du Goulag.

• L'affaire Audin ? Vingt ans après l'assassinat de son mari, alors assistant à la Faculté des sciences d'Alger, Mme Audin en est à rechercher la juridiction compétente non pour juger les auteurs du crime, mais pour lui attribuer l'indemnité qu'elle demande à l'Etat. Il est vrai qu'il s'agissait d'un communiste, de la guerre d'Algérie, et de militaires.

• L'affaire Abou Daoud, l'affaire Croissant ? On y a vu le juge pressé, ou le droit au juge dénié. Il est vrai qu'il s'agissait d'un diplomate ou de terroriste, l'un n'excluant pas l'autre.

La mise en garde de M. Pettiti — « Même sans avoir besoin de changer les textes ni les hommes, les nouveaux oppresseurs n'ont plus qu'à utiliser les habits anciens » — vient à son heure. Elle s'adresse à tous : citoyens, hommes politiques, magistrats et policiers auteurs de « programmes » et prétendants en tous genres. Nous avons appris, parfois à nos dépens, que si le courage était contagieux, l'absence de courage — qui peut revêtir plus d'un masque — l'était encore plus. Soucieuse de sécurité — et elle a raison — l'opinion publique a tendance àoublier qu'une société peut aussi être jugée à la façon dont les minorités, toutes les minorités, y sont traitées. La démocratie n'est pas (seulement) le règne de la majorité, c'est aussi le respect des minorités, lutte contre la majorité, et le sentiment du moment. Finalement, tout citoyen est minoritaire.

Aussi M. Pettiti a-t-il raison d'ajouter : « Il n'y a pas de procès secondaire ni de délit mineur pouvant justifier des errements ou des pratiques condamnables. » Toute illégalité, une fois admise ou insuffisamment censurée, fait saillie d'huile ; après avoir concerné quelques isolés, elle menace chacun de nous, et le corps social tout entier. C'est à tout cela qu'il faut dire « non ». La liberté ne se divise pas.